



Séance ordinaire du 8 avril 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 8 avril 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller;	District 1
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Est absente :

Madame Catherine Hamé, mairesse

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, maire suppléant.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

8176-04-24

2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

- 1.0** Ouverture de l'assemblée
- 2.0** Adoption de l'ordre du jour
- 3.0** Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2024
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 mars 2024
 - 5.3 Acquisition d'une génératrice – répartition financière
 - 5.4 Installation d'une nouvelle porte au Centre Communautaire
 - 5.5 Modification à l'application du droit supplétif
 - 5.6 Demande de don – Marchethon École de St-Sauveur
 - 5.7 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses – Élections partielles 2024
 - Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
 - 5.8
 - 5.9 Adoption de la Politique de confidentialité
 - 5.10 Nominations au comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque
 - 5.11 Nomination d'un conseiller au comité de Sécurité publique
- 6.0 Travaux publics et voirie**
 - 6.1 UMQ - Sel de déglçage saison 2024-2025



Séance ordinaire du 8 avril 2024

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Adoption du règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale

8.0 Urbanisme

- 8.1 Recours à un service d'urbaniste – Banque d'heures
8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2024
8.3 Cession pour fins de parcs – Les clos Dominique

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Entente régionale d'assistance en sécurité incendie et autres secours
9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 218-2024 concernant la prévention des incendies
9.3 Autorisation de signature - Entente services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge
9.4 Dissolution de la régie de police de la Rivière-du-Nord

10.0 Environnement

- 10.1 Nomination au sein du comité consultatif en environnement
10.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 mars 2024
10.3 Soutien à la création d'une aire protégée au Parc municipal des Bouleaux à Morin-Heights

11.0 Divers

- 11.1 Planification des travaux d'asphaltage pour l'année 2024

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Monsieur le maire suppléant fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal du 11 mars 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Reporté

8177-04-24



Séance ordinaire du 8 avril 2024
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8178-04-24

4.2 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2024**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal du 4 avril 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 **FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8179-04-24

5.1 **Journal des factures payées et des factures à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 31 mars 2024 pour un montant de 197 705.33 \$:

Chèques numéros : 20791 à 20792 et 20793 à 20794;
Prélèvements bancaires numéros : 1693, 1741 à 1751 et 1752 à 1754;
Dépôts directs numéros : 2911 à 2913, 2914 à 2916, 2917 et 2918 à 2924.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 mars 2024 pour un montant de 59 040.63 \$:

Chèques numéros : 20795 à 20813;
Dépôts directs numéros : 1755 à 1783.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8180-04-24

5.2 **Dépôt du rapport de dépenses au 31 mars 2024**

Louis Dupuis, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 mars 2024.

8181-04-24

5.3 **Acquisition d'une génératrice – répartition financière**

ATTENDU l'information reçue de nos auditeurs concernant une aide financière octroyée et encaissée en 2019 de 49 900 \$ dans le Volet 3 de la



Séance ordinaire du 8 avril 2024
sécurité civile, pour l'achat d'une génératrice au Centre Communautaire;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de procéder à l'achat de la génératrice par l'entremise de cette aide financière;

ATTENDU la résolution numéro 8155-03-24 qui planifiait l'achat et l'installation de la génératrice avec le programme PRABAM.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De modifier la planification financière du projet achat de la génératrice comme suit :

Explication	Volet 3	PRABAM
Honoraires professionnels 2022		9 784 \$
Honoraires professionnels 2023	14 549.51 \$	
Génératrice au Centre Communautaire	35 350.49 \$	
Génératrice au Centre Communautaire		56 130.37 \$
Total	49 900 \$	65 914.32 \$

❖ Les montants non facturés sont approximatifs et pourraient être amenés à changer.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8182-04-24

5.4 **Installation d'une nouvelle porte au Centre Communautaire**

ATTENDU QUE le Centre Communautaire est très souvent utilisé à diverses fins (événements, activités, cours, réunions, mesure d'urgence, etc.);

ATTENDU QUE le matériel présent au Centre Communautaire doit régulièrement être disposé pour différentes raisons au courant de l'année;

ATTENDU le besoin régulier de transporter ce matériel à l'extérieur du bâtiment du Centre communautaire pour entreposage temporaire;

ATTENDU la nécessité d'installer une porte double à ouverture complète sur le mur du fond de la bâtisse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le Centre Communautaire situé au 1 chemin Fournel possède une utilité admissible au PRABAM;

ATTENDU QUE l'installation d'une porte double à l'arrière du bâtiment est admissible au PRABAM;

ATTENDU la nécessité d'engager tous les frais avant le 31 mai 2024;

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion Poudrier Inc. (Fenomax) en date du 22 mars 2024, pour la fourniture et l'installation d'une porte double à l'arrière du bâtiment;



Séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QUE l'article 10 du Règlement de gestion contractuelle numéro 493-2020 et ses amendements permetts d'attribuer un contrat de gré à gré lorsque le seuil de 133 800 \$ n'est pas atteint.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la soumission de 5 189.02 \$ de la compagnie Gestion Poudrier Inc. (Fenomax) pour la fourniture et l'installation d'un ensemble de deux (2) portes à l'arrière du bâtiment;

De mandater madame Anne-Claire Robert, directrice générale à fournir tous les attestations, renseignements et documents nécessaires afin d'obtenir un remboursement par le programme.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8183-04-24

5.5 **Modification à l'application du droit supplétif**

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (article L.R.Q., c.D-15-1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi;

ATTENDU l'article 20.1 de cette loi qui détermine que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 3265-05-10 le droit supplétif n'a pas à être payé lors d'un transfert d'un immeuble en ligne directe, ascendante ou descendante, entre conjoints ou à un cessionnaire qui est le conjoint du fils, de la fille, du père ou de la mère du conjoint du cédant.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'abroger la résolution numéro 3265-05-10;

D'appliquer le droit supplétif sur toutes les exonérations possibles et prévues à la loi concernant les droits sur les mutations immobilières (article L.R.Q., c.D-15-1).

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8184-04-24

5.6 **Demande de don – Marchethon École de St-Sauveur**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de Marchethon École de St-Sauveur;



Séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QUE la demande de don est pour leur campagne annuelle de levée de fonds afin de réaliser les activités sportives et culturelles des enfants.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer un don de 200 \$ pour le Marchethon de l'école de St-Sauveur.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-11001-970.

8185-04-24

5.7

Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses – Élections partielles 2024

Caroline Desrosiers, conseillère dépose les listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats des élections partielles de 2024.

8186-04-24

5.8

Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

ATTENDU QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 8 avril 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8187-04-24

5.9 Adoption de la Politique de confidentialité

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

ATTENDU QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

ATTENDU QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'adopter la Politique de confidentialité.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8188-04-24

5.10 Nominations au comité de pilotage projet hôtel de ville et bibliothèque

ATTENDU la création d'un comité de pilotage pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'une bibliothèque, dans le même bâtiment, lors de la séance du conseil municipal du 11 mars dernier (résolution 8152-03-24);

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De nommer les conseillers, monsieur John Dalzell et monsieur Jean Sébastien Vaillancourt ainsi que la conseillère, madame Helen Morrison au comité de pilotage;

De nommer les citoyens, monsieur Patrice G LLavador, monsieur Gilles Pilon, madame Lyne Deschamps et monsieur Robert Panet-Raymond au comité de pilotage.



Séance ordinaire du 8 avril 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8189-04-24

5.11 Nomination d'un conseiller au comité de Sécurité publique

ATTENDU la création d'un comité de Sécurité publique lors de la séance du 11 mars 2024 via la résolution 8150-03-24;

ATTENDU l'implication et l'intérêt de monsieur Louis Dupuis conseiller, dans le dossier incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De nommer Louis Dupuis, conseiller au comité de Sécurité publique.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8190-04-24

6.1 UMQ – Confirmation de quantité pour le sel de déglçage saison 2024-2025

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

ATTENDU QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du



Séance ordinaire du 8 avril 2024

montant total facturé avant taxes à chacun des participants.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De confirmer que la quantité nécessaire de sel de déglçage pour la saison hivernale 2024-2025 sera de 500 tonnes métriques.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02 33000 629.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8191-04-24

7.1 Adoption du règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 487-2024 concernant la bibliothèque municipale lors de la séance du 11 mars 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter le règlement 487-2024 remplaçant le règlement 487-01-2023 concernant la bibliothèque municipale.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 URBANISME

8192-04-24

8.1 Recours à un service d'urbaniste – Banque d'heures

ATTENDU la révision du plan d'urbanisme en cours et l'obligation d'effectuer une réglementation de concordance dans les six (6) mois suivant cette révision;

ATTENDU le besoin d'avoir recours à un service urbanistique concernant certains sujets, hors mandat de ceux déjà accordés, dont notamment le règlement promoteur et les usages conditionnels.

ATTENDU la réception de deux offres de services;

ATTENDU QU'un processus de révision du plan d'urbanisme est déjà entamé avec la firme Zonage.com.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'attribuer le mandat à la firme Zonage.com pour un tarif de 110 \$ / h pour une banque de cent (100) heures;



Séance ordinaire du 8 avril 2024

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit autorisée à octroyer ces mandats.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02 61000 419.

8193-04-24

8.2

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2024

Louis Dupuis, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mars 2024.

8194-04-24

8.3

Cession pour fins de parcs – Les clos Dominique

ATTENDU la résolution 7261-04-21 acceptant le projet de lotissement du développement « Les clos Dominique »;

ATTENDU QUE la contribution du lot proposé au plan représentant 7,7 % de la compensation pour les frais de parcs et terrain de jeux;

ATTENDU QUE la balance des frais de parcs et terrains de jeux devait être acquittée en argent conformément à l'article 56 du règlement de lotissement 1002;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 1018-06-03 le promoteur a déjà acquitté une partie des frais de parc sur des terrains à l'occasion du développement « Le Rustique » dont un résidu fait maintenant partie du développement « Les Clos Dominique »;

ATTENDU QU'on ne peut exiger de compensation de frais de parc pour terrain ayant déjà été l'objet de cette contribution en vertu de la l'article 58 du règlement de Lotissement;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage a cédé le lot 6 479 849 ci-bas décrit à titre de frais de parc;

ATTENDU QUE le pourcentage de terrain cédé par rapport au total de la superficie du terrain soumis à la compensation ne nécessite pas de versement d'une somme d'argent supplémentaire.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'établir la compensation pour fin de parc pour le projet « Les Clos Dominique » à la cession du lot 6 479 849 montré sur le plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 2021, minute 6083, dossier PB 2362 sans autre compensation financière.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;



Séance ordinaire du 8 avril 2024

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8195-04-24

9.1 Entente régionale d'assistance en sécurité incendie et autres secours

ATTENDU les articles 468 à 468.9 de la Loi sur les Cités et Villes ainsi que les articles 569 et 678 du Code municipal du Québec autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie autorisent les municipalités à recourir aux services de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie, et ce, lorsqu'une entente est préalablement conclue;

ATTENDU QUE certains événements tels qu'un incendie, un sinistre ou un sauvetage peuvent nécessiter des ressources supplémentaires de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque, par l'entremise du plan de mise en œuvre (PMO) en sécurité, incendie prévoit le recours à l'entraide entre les municipalités dans ces cas de figure;

ATTENDU la résolution CM 38-02-24 de la MRC des Pays-d'en-Haut entérinant l'Entente régionale d'assistance en sécurité incendie et autres secours;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite participer à l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'entériner l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours avec les villes et municipalités du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer l'Entente régionale d'assistance en sécurité incendie et autre secours pour en faire partie intégrante.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8196-04-24 **9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 218-2024 concernant la prévention des incendies**

Sylvain Harvey, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement 218-2024 concernant la prévention des incendies;



Séance ordinaire du 8 avril 2024

Sylvain Harvey, conseiller dépose le projet de règlement 218-2024 concernant la prévention des incendies.

8197-04-24

9.3

Autorisation de signature - Entente services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes et municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la résolution numéro 7287-05-21 adoptée lors de la séance du 5 mai 2021 autorisant la signature d'une entente de trois (3) ans se terminant en avril 2024;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

ATTENDU QUE la contribution annuelle de la Municipalité sera de 794.80 \$ pour une période de deux (2) ans.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



8198-04-24

Séance ordinaire du 8 avril 2024

9.4 **Dissolution de la régie de police de la Rivière-du-Nord**

ATTENDU la résolution numéro 8033-11-23 afin d'entreprendre des démarches pour la dissolution de la régie de police de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale modifiant l'entente relative à l'intégration de la Municipalité de Saint-Hippolyte à la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et aux conditions de retrait de la ville de Prévost, afin de permettre au conseil d'administration de poursuivre les démarches de dissolution et de faire les représentations nécessaires au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De signer l'entente modifiant l'entente relative à l'intégration de la Municipalité de Saint-Hippolyte à la régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et aux conditions de retrait de la ville de Prévost;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer les documents nécessaires pour réaliser la présente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 **ENVIRONNEMENT**

8199-04-24

10.1 **Nomination au sein du comité consultatif d'environnement**

ATTENDU l'appel de candidatures pour combler le poste vacant;

ATTENDU la réception de deux candidatures;

ATTENDU le respect du processus de sélection prévu au règlement numéro 462-2023 sur le comité consultatif d'environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De nommer monsieur Jean-Marc Tardif pour un mandat de deux (2) ans au comité consultatif d'environnement.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 mars 2024**

John Dalzell, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité en environnement tenue le 25 mars 2024.

8200-04-24



Séance ordinaire du 8 avril 2024

10.3 **Soutien à la création d'une aire protégée au Parc municipal des Bouleaux à Morin-Heights**

Point reporté

11.0 **DIVERS**

11.1 **Planification des travaux d'asphaltage pour l'année 2024**

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt clarifie la demande de Monsieur Sylvain Harvey qui est de connaître la planification des chantiers d'asphaltage pour l'année 2024. Une discussion s'en suit où il est précisé que le seul chantier prévu est le chemin Fournel et Filion.

Au terme de cette discussion, aucune décision n'est prise.

12.0 **CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

DÉBUT

20 H 19

FIN

20 H 57

14.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Louis Dupuis, conseiller propose la levée de la séance.

~~Catherine Hamé~~
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.